

Contribution du CLIUQ dans le cadre de la 4^e rencontre thématique
menant au Sommet sur l'enseignement supérieur

« LA CONTRIBUTION DES ÉTABLISSEMENTS ET DE LA RECHERCHE
AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE DU QUÉBEC »

**DYNAMIQUE DÉLÉTÈRE DE
LA RECHERCHE-CRÉATION
UNIVERSITAIRE**

Rimouski
1^{er} février 2013

Comité de liaison intersyndical des syndicats de professeures et professeurs
du réseau de l'Université du Québec (CLIUQ)

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
1. La contribution des établissements universitaires au développement du Québec	5
1.1 Les effets structurants du réseau de l'UQ	5
1.2 Une dérive du système universitaire québécois : la coûteuse concurrence entre les directions d'établissement pour les « clientèles étudiantes »	7
1.3 La délocalisation des universités : à condition que les activités reposent sur le dynamisme intellectuel et scientifique que suscite la présence d'équipes de recherche ..	7
1.4 POUR un « Conseil indépendant de coordination du réseau universitaire », composé d'une majorité de membres élus de la communauté universitaire	7
2. La contribution de la recherche-crédation universitaire au développement du Québec ..	8
2.1 L'effet de levier sur le développement régional.....	8
2.2 L'enrichissement de l'enseignement à tous les cycles et la formation de la relève en recherche-crédation	8
2.3 La formation de personnels qualifiés et de citoyens engagés	8
2.4 Le rayonnement du Québec à l'échelle internationale et la production de nouvelles connaissances, notamment à travers les collaborations entre les professeurs du réseau de l'UQ et ceux de l'étranger	9
3. Le financement de la recherche-crédation dans le financement des universités	9
3.1 Une dérive : La recherche commanditée ou ciblée sape l'autonomie universitaire et la liberté académique.....	9
3.2 Une dérive : les fonds alloués par les organismes subventionnaires gouvernementaux ne suivent pas le rythme de croissance du corps professoral	12
3.3 POUR un réinvestissement public en recherche, notamment par une contribution accrue des entreprises au moyen de la fiscalité	13
3.4 POUR l'allocation annuelle d'une part déterminée des fonds de fonctionnement à chaque professeur pour soutenir ses activités de recherche-crédation	13
3.5 POUR l'application aux entreprises bénéficiant d'une aide publique indirecte à la recherche (crédits d'impôt) des mêmes mesures de reddition de comptes que celles qui sont imposées aux professeurs d'université	13

4. Des constats 14

- La contribution de la recherche-cr ation r alis e par les professeurs du r seau de l'UQ au d veloppement social,  conomique, environnemental et culturel de toutes les r gions du Qu bec requiert le respect de l'autonomie universitaire et de la libert  acad mique..... 14
- Indissociable des autres composantes de la t che professorale et de la r alisation de la mission universitaire, la recherche-cr ation doit  tre soutenue par des ressources cons quentes provenant de fonds publics 14
- La stagnation des fonds allou s par les organismes gouvernementaux en contexte de croissance du corps professoral et le financement cibl  compromettent le dynamisme de la recherche-cr ation universitaire et r duisent tant sa port e que l'ensemble de ses retomb es partout au Qu bec 14

LISTE DES GRAPHIQUES

- Graphique 1 :** Croissance des fonds de recherche-cr ation dans les  tablissements du r seau de l'UQ entre 2000-2001 et 2010-2011 6
- Graphique 2 :** Fonds de recherche-cr ation par professeur dans les  tablissements du r seau de l'UQ en 2010-2011 6
- Graphique 3 :** Part du financement priv  de la recherche subventionn e et contractuelle, Qu bec, 1980-2010 (excluant la part des universit s) 10

R sum 

Les effets structurants des  tablissements universitaires, en particulier ceux qui sont rattach s au r seau de l'Universit  du Qu bec, et de la recherche-cr ation universitaire sur le d veloppement social,  conomique, environnemental et culturel de l'ensemble du Qu bec sont bien connus. Ce qui l'est moins, ce sont les enjeux soulev s par le « virage recherche » dans l'articulation des composantes de la t che professorale et la d gradation des conditions dans lesquelles les professeurs r alisent aujourd'hui leurs activit s. Apr s avoir bri vement pr sent  certaines d rives observ es depuis une d cennie relatives aux sources, au niveau et aux modalit s de financement de la recherche-cr ation universitaire, le texte identifie les deux principales voies par lesquelles cette dynamique d l t re peut  tre frein e, soit le respect de l'autonomie universitaire et de la libert  acad mique et la r vision des formules de financement en vigueur.

Introduction

Le Comité de liaison intersyndical des syndicats de professeures et professeurs du réseau de l'Université du Québec (CLIUQ) regroupe quelque 2 500 membres répartis dans dix établissements implantés partout au Québec. En l'occurrence, ces syndicats sont rattachés aux Universités du Québec à Chicoutimi, à Montréal, à Rimouski, à Trois-Rivières, en Abitibi-Témiscamingue et en Outaouais, à l'Institut national de la recherche scientifique, à l'École nationale d'administration publique, à l'École de technologie supérieure et à la Télé-Université.

Dans le cadre de la mission académique poursuivie par les universités, les écoles et l'institut du réseau de l'Université du Québec (UQ), les professeurs réalisent des activités de recherche-crédation selon une hétérogénéité de formes et de modalités dans un vaste éventail de disciplines.

Parmi les problématiques soulevées par cette organisation protéiforme de la recherche, ce texte aborde celles qui concernent plus spécifiquement le financement et les conditions de réalisation de la recherche. Notons que le financement externe des projets de création ne sera pas ici pris en considération puisqu'il réfère à une logique qui lui est spécifique (bourses versées à des professeurs-crédateurs par des organismes indépendants évoluant dans le domaine des arts et de la culture) qui est trop éloignée de celle qui prévaut dans les autres champs disciplinaires.

Le texte repose sur l'hypothèse selon laquelle le système de la recherche universitaire est traversé par une dynamique délétère que l'on peut reconnaître à certaines dérives. Les principaux bailleurs de fonds de la recherche sont les organismes subventionnaires gouvernementaux, dont les budgets stagnent en contexte de croissance du corps professoral. Seconds en importance, les partenariats privés ou publics, qui ciblent des problèmes précis dans l'attente de résultats immédiats, ont pavé la voie à la commercialisation de la recherche universitaire et soumis l'exercice de la liberté académique, protégé par les conventions collectives, à de fortes pressions. Enfin, les établissements s'efforcent de soutenir, à partir de leur fonds de fonctionnement de plus en plus plombé par des transferts vers les fonds d'immobilisations, le développement d'initiatives de recherche, notamment pour les nouveaux professeurs.

L'identification de ces dérives nous permettra de proposer des solutions visant à les résorber afin de maintenir et d'accroître la contribution des établissements et de la recherche-crédation universitaire au développement de l'ensemble du Québec. C'est en regard de cet objectif que nous avons rédigé ce texte.

Note : L'usage du masculin, pour alléger le texte, désigne aussi bien les femmes que les hommes.

1. La contribution des établissements universitaires au développement du Québec

L'implantation géographique des constituantes du réseau de l'UQ a pour effet de dynamiser le développement de toutes les régions, étant entendu que la présence d'une université sur un territoire contribue de manière directe ou indirecte à son développement social, économique, environnemental et culturel.

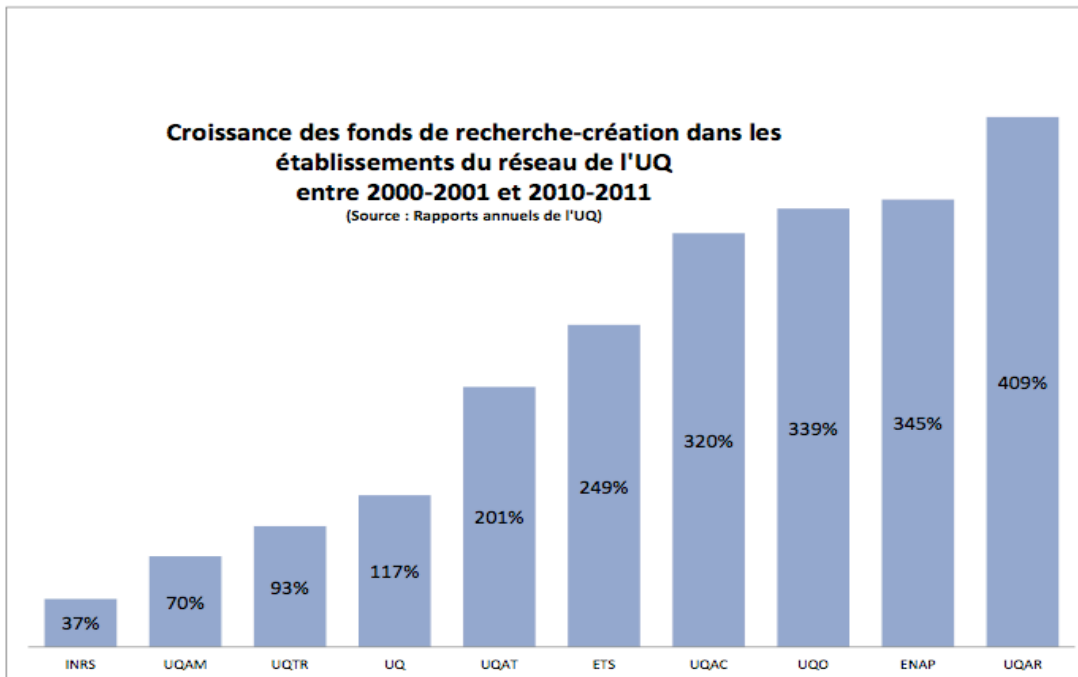
1.1 Les effets structurants du réseau de l'UQ

Les constituantes du réseau de l'UQ contribuent à la fois au développement des régions et au dynamisme général du système universitaire québécois. Elles rehaussent les niveaux culturels et éducationnels, accroissent les possibilités d'emploi et lient des aires locales à la réalité globale, tout en servant d'aimants pour les ressources humaines qualifiées et les entreprises actives dans le secteur du savoir. Toutefois, pour apprécier plus finement la contribution des établissements au développement de l'ensemble du Québec, il faut comprendre comment le système universitaire se construit et le sens que les universités se donnent elles-mêmes de leur mission. De l'avis des membres du CLIUQ, les universités publiques, comme service public, doivent éviter de céder inconditionnellement aux intérêts idéologiques et commerciaux, de manifester une préoccupation excessive pour les questions locales et de négliger leur mission fondamentale.

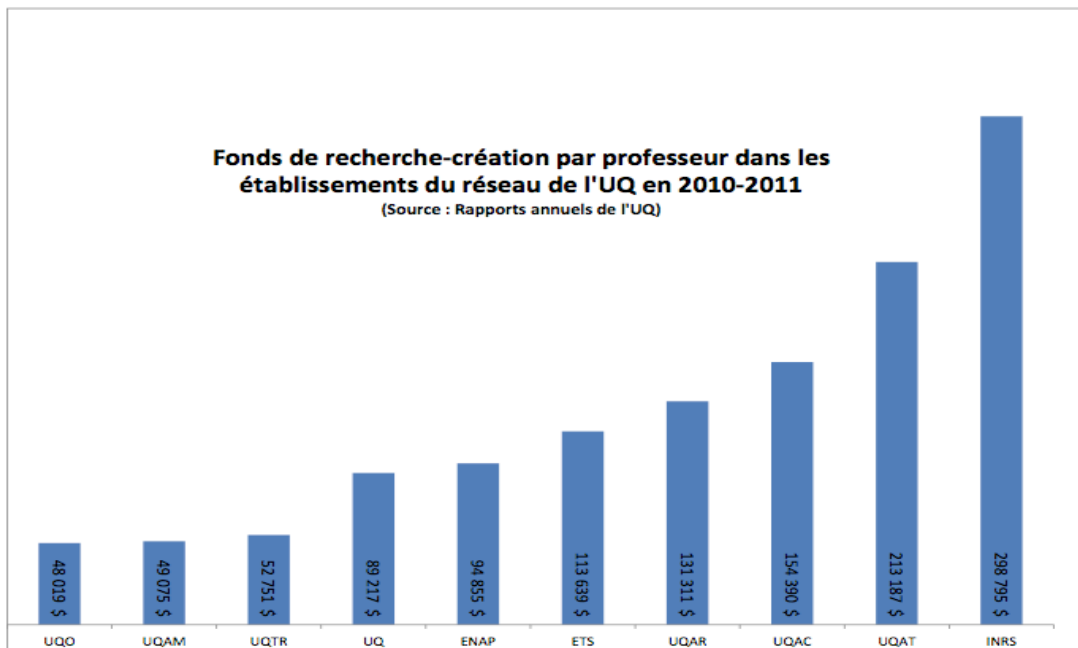
Or, sous la pression d'exigences locales et régionales, on observe l'inflexion commerciale des structures administratives au sein de plusieurs constituantes de l'UQ. À cette dérive gestionnaire s'ajoutent les tensions induites par le « virage recherche ». L'ampleur des montants en jeu et la notoriété associée aux subventions de recherche récoltées suscitent une certaine dépendance à ce type de financement et conduit à une reconfiguration organisationnelle des universités. Dans la foulée, s'impose le « professeur-entrepreneur », capable d'initiatives de recherche mobilisant du matériel de pointe et de conduire des équipes qui s'autofinancent. L'avènement de ce type de professeur, caractérisé par l'exacerbation de la recherche parmi les composantes de la tâche, est un facteur décisif en regard du potentiel de développement régional des universités, mais n'est pas étranger à la dynamique délétère qui affecte le milieu universitaire. En effet, exiger davantage de contribution de la recherche-crédation des professeurs au développement des régions et du Québec a pour effet de transformer la mission et le fonctionnement des universités ainsi que la fonction professorale.

En progression rapide, la recherche-crédation réalisée par les professeurs du réseau de l'UQ génère des centaines de millions de dollars en retombées, investis dans toutes les régions du Québec. Au cours de la dernière décennie, les sommes recueillies à ce titre par les établissements ont doublé, passant de 107 M\$ en 2001-2002 à plus de 233 M\$ en 2010-2011 (voir graphique 1). Au cours de la période, les fonds de recherche obtenus par les professeurs des Universités du Québec à Chicoutimi (UQAC), en Outaouais et de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) ont plus que triplé alors que ceux de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) étaient multipliés par quatre. Pour donner une idée des sommes en jeu, chaque professeur de l'UQAC drainait en moyenne 154 390 \$ de subventions de recherche-crédation en 2010-2011 au bénéfice de son université et de sa région (voir graphique 2). Ce budget lui a permis d'engager des étudiants de cycles supérieurs, d'embaucher des techniciens et des professionnels de recherche et de faire des achats de matériel chez des fournisseurs de la région.

Graphique 1



Graphique 2



1.2 Une dérive du système universitaire québécois : la coûteuse concurrence entre les directions d'établissement pour les « clientèles étudiantes »

Une part croissante du fonds de fonctionnement des universités est utilisée par les directions à des fins publicitaires dans la course aux étudiants qu'encourage le mode actuel de financement. Outre le fait de prélever une ponction importante de ressources rares, ces campagnes publicitaires ont des effets négatifs pour les régions du Québec. Par exemple, la direction de l'UQO mène depuis des années des campagnes de publicité agressives en Abitibi-Témiscamingue, contribuant à l'exil régional de nombreux étudiants, ce qui entraîne dans la foulée son lot d'impacts sur l'UQAT et au-delà, sur toute la région de l'Abitibi-Témiscamingue. En effet, les recherches démontrent qu'un étudiant qui s'exile pour étudier revient rarement dans sa région d'origine.

La concurrence que se livrent les directions d'établissement pour les « clientèles étudiantes » montréalaises accapare une part inquiétante des budgets. En situation d'application d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire, la direction de l'UQAM, qui compte déjà sur un service des communications, octroyait le 30 octobre 2012 un contrat d'une durée de trois ans à une agence privée de relations publiques, incluant un mécanisme automatique de prolongation, pour la conception et la mise en oeuvre des campagnes promotionnelles de l'institution au coût de 800 000 \$ par année, auquel peut s'ajouter un montant de 500 000 \$ pour la réalisation de mandats additionnels. Notons que les résultats de ces campagnes se mesurent essentiellement à l'aune de la variation du nombre de visites sur le site *Futurs étudiants* et du taux d'inscription. C'est donc à terme la coquette somme de 2,9 M\$ que l'UQAM pourrait puiser au fonds de fonctionnement afin de soutenir les stratégies de valorisation de son offre de formation en contexte de course aux « clientèles étudiantes ». Et ce montant peut paraître dérisoire par rapport aux sommes investies par des « établissements concurrents ».

1.3 La délocalisation des universités : à condition que les activités reposent sur le dynamisme intellectuel et scientifique que suscite la présence d'équipes de recherche

La multiplication de l'offre de formation universitaire fondée sur la création de nouveaux campus doit répondre à d'autres exigences que la satisfaction de la demande des « clientèles étudiantes » invoquée pour engager les investissements récents. Or, il appert que peu d'entre eux sont le foyer d'une vie scientifique intense axée sur une panoplie de cours et de programmes ancrés dans une pluralité de disciplines ou de paradigmes et dynamisée par la présence de laboratoires et de personnel de recherche.

1.4 POUR un « Conseil indépendant de coordination du réseau universitaire », composé d'une majorité de membres élus de la communauté universitaire

Le CLIUQ appuie la mise sur pied d'un « Conseil indépendant de coordination du réseau universitaire » qui favoriserait la collaboration plutôt que la compétition entre les établissements. Composé de membres élus de la communauté universitaire, ce Conseil fonctionnerait sur des bases démocratiques et collégiales. Exerçant un véritable rôle-conseil auprès du ministre de l'Enseignement supérieur, il pourrait notamment donner des avis relativement aux projets de construction de nouveaux campus universitaires.

2. La contribution de la recherche-cr ation universitaire au d veloppement du Qu bec

Il faut d'embl e pr ciser que si les  tablissements sont les fiduciaires des fonds publics octroy s   la recherche-cr ation universitaire, ce sont les professeurs qui en sont les b n ficiaires et que les deux tiers des subventions obtenues par les professeurs au titre de la recherche sont consacr s   l'embauche d' tudiants.

2.1 L'effet de levier sur le d veloppement r gional

Qu'elle soit fondamentale, appliqu e ou exp rimentale, la recherche-cr ation r alis e par les professeurs au sein des  tablissements du r seau de l'UQ est un puissant levier de d veloppement territorial. En plus de ses retomb es  conomiques directes et indirectes, qui se comptent en milliards de dollars, elle joue un r le cl  du point de vue de la vitalit  sociale et culturelle des r gions.

  titre d'exemple, les activit s de recherche des professeurs du r seau de l'UQ ont permis   chacune des r gions o  un  tablissement est implant  de d velopper une expertise unique et enviable : les sciences de la mer   Rimouski; les communaut s autochtones, la foresterie et les mines en Abitibi-T miscamingue; l' tude des populations et la m tallurgie au Saguenay; les p tes et papiers, les  tudes qu b coises, les PME et l'hydrog ne   Trois-Rivi res.

2.2 L'enrichissement de l'enseignement   tous les cycles et la formation de la rel ve en recherche-cr ation

La recherche-cr ation universitaire est indissociable de l'enseignement. En plus d'enrichir les programmes de premier cycle, elle est directement reli e   la formation des  tudiants gradu s. La formation aux cycles sup rieurs assure le transfert et le d veloppement de connaissances au plus haut niveau dans une vaste gamme de domaines et d veloppe l'autonomie de pens e essentielle   l'essor du Qu bec.

L'encadrement aux cycles sup rieurs constitue l'une des fonctions les plus importantes des professeurs d'universit . Ce travail de collaboration entre un  tudiant et son directeur, qui le forme   la recherche, permet   la fois de faire avancer les connaissances dans les disciplines concern es et d'int grer les  tudiants dans un r seau de chercheurs dont les professeurs font souvent eux-m mes partie.

2.3 La formation de personnels qualifi s et de citoyens engag s

La recherche-cr ation universitaire accro t le bassin de personnels hautement qualifi s dans tous les secteurs concern s. La dynamique intrins que de la recherche-cr ation, qui repose sur l' nonciation de probl matiques claires, des relations de coll gialit  et le d veloppement du jugement critique, concourt simultan ment   l'essor de qualit s citoyennes recherch es en d mocratie. Des personnels hautement qualifi s et une population plus  duqu e contribuent   l'am lioration de la qualit  de vie tandis que les comp tences accrues de la main d' uvre s'accompagnent de la cr ation d'emplois de plus haut niveau.

2.4 Le rayonnement du Québec à l'échelle internationale et la production de connaissances nouvelles, notamment à travers les collaborations entre les professeurs du réseau de l'UQ et ceux de l'étranger

À l'origine d'innovations sociales et technologiques, la recherche-crédation universitaire contribue à la création de nouvelles connaissances utiles à la société et aux entreprises. De surcroît, les collaborations de recherche entre les membres d'équipes interuniversitaires du Québec et de l'étranger favorisent le rayonnement du Québec à l'échelle internationale et permettent aux chercheurs d'ici d'être en phase avec la recherche de pointe dans tous les domaines du savoir.

3. Le financement de la recherche-crédation dans le financement des universités

Le CLIUQ défend une « conception humaniste » de l'université comme lieu de transmission du patrimoine intellectuel, culturel et scientifique de la société, mise à mal par une « conception marchande » qui réduit la contribution des établissements universitaires au développement collectif en l'orientant prioritairement vers l'aide aux entreprises et la croissance économique. Or, on constate l'asymétrie des rapports. Si la commercialisation de la recherche contribue peu au financement des universités, la commercialisation de l'université contribue beaucoup à financer la recherche commanditée.

La dernière *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (2010-2013)* incarnait bien cette dérive. Cette politique réduisait les perspectives de recherche en lui assignant pour principal objectif de « prospérer dans la nouvelle économie mondiale » en favorisant « la recherche orientée, qui présente un fort potentiel sur le plan des retombées », dans les « domaines jugés prioritaires pour le Québec ». Elle livrait résolument l'université à l'entreprise privée dans une stratégie d'accélération du développement d'une économie fondée sur le savoir qui mobilise l'ensemble des partenaires des milieux de la recherche universitaire, de l'industrie et de l'État. La nouvelle *Politique nationale de la recherche et de l'innovation*, prévue pour le printemps 2013, doit rompre avec cette vision réductrice et incompatible avec une recherche-crédation universitaire au service du bien commun.

Cette logique économique teinte également le mode actuel de financement des universités, qui défavorise les établissements et les populations en région. Les subventions proportionnées aux effectifs étudiants en équivalence au temps plein (EEETP) contraignent au développement de programmes « rentables », au détriment d'une programmation complète qui permettrait de retenir les citoyens dans leurs communautés. En soutenant une programmation élargie dans les sciences naturelles et les sciences sociales, en sus des programmes professionnalisants qui répondent à des besoins ponctuels du milieu, le financement des établissements régionaux accroîtrait leurs effets structurants sur le développement du Québec.

3.1 Une dérive : la recherche commanditée ou ciblée sape l'autonomie universitaire et la liberté académique

Les activités de recherche-crédation universitaire se développent dans toutes les directions que motivent des orientations académiques et scientifiques arbitrées entre pairs. Elles se fondent sur une diversité de paradigmes, d'objets et de méthodes et s'ancrent dans une variété de disciplines.

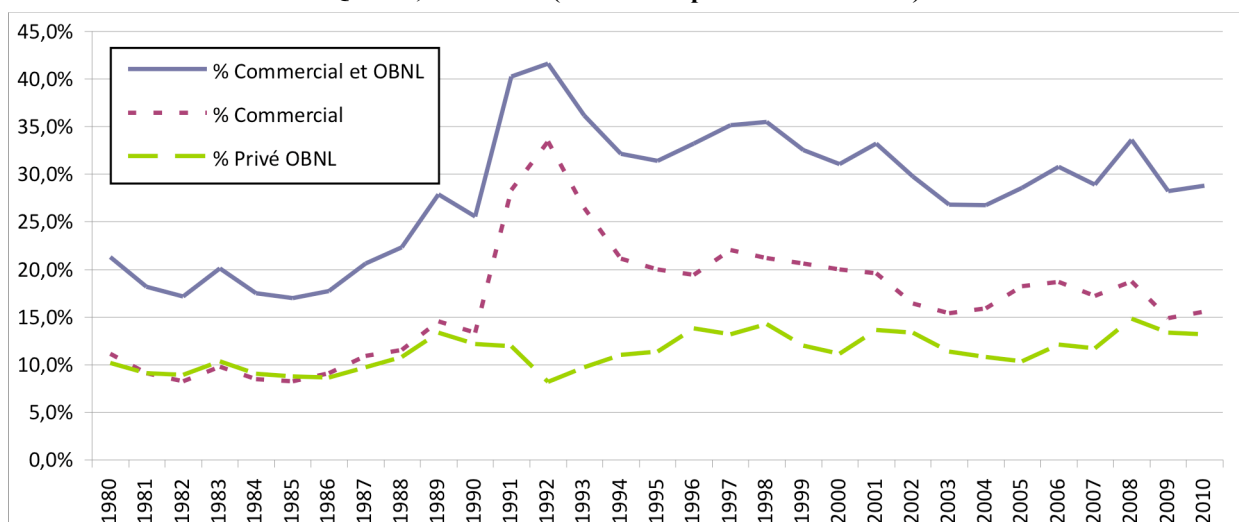
Le principal mécanisme régulateur réside dans l'évaluation des programmes et des projets de recherche par les pairs. Ainsi, au sein des organismes subventionnaires gouvernementaux, la sélection des propositions de recherche qui seront financées suit un processus strict d'évaluation par des professeurs choisis en raison de leur expertise. L'évaluation par les pairs vise à identifier les meilleures propositions sur le plan de l'originalité des questions posées, de la rigueur des méthodes employées et des compétences attestées par les membres des équipes de recherche.

La diffusion des résultats de la recherche-création universitaire sous forme d'articles publiés dans des revues scientifiques suit un processus de validation analogue. L'évaluation des textes proposés est effectuée par les pairs, le plus souvent selon le principe de l'évaluation anonyme double, sans mention du nom des auteurs et des évaluateurs. Le principal critère qui préside à la décision de publier un texte est la contribution à l'avancement des connaissances et au développement de la recherche dans les secteurs d'intérêt concernés.

Or, le financement privé de la recherche subventionnée et contractuelle, qui représente autour de 30 % des fonds versés aux universités québécoises (voir graphique 3), rompt avec les principes admis en matière de conduite de la recherche. En prescrivant les objets, les méthodes, voire les résultats, de la recherche, ce mode de financement attaque directement l'autonomie universitaire et la liberté académique sur lesquelles repose la recherche-création. Il en va de même pour le financement ciblé qu'adoptent de plus en plus les ministères, administré sans comité de pairs et sans consultation sur la nature des recherches à financer.

En définitive, la recherche commanditée ou ciblée n'est pas de nature à renforcer à terme les établissements et les activités de recherche-création menées par les professeurs. La révision du mode de financement des universités doit en tenir compte.

Graphique 3
Part du financement privé de la recherche subventionnée et contractuelle,
Québec, 1980-2010 (excluant la part des universités)



Source : données sur le financement des dépenses intra-muros de recherche et développement du secteur de l'enseignement supérieur (DIRDES), CANSIM.

Considérant la valeur pour la société qu'ont toutes les formes de savoir créées à l'université ainsi que l'importance du développement de la pensée critique dans tous les domaines de l'activité humaine, le CLIUQ retient les principes suivants en matière d'autonomie des établissements universitaires et de liberté académique du corps professoral :

- Une université est une institution destinée à assurer par l'enseignement, la recherche et la création la production et la transmission de toutes les formes de savoir et de création par lesquelles la pensée humaine entretient un rapport rationnel, critique et créateur au monde.
- L'autonomie universitaire par rapport aux gouvernements, aux églises, aux corporations, aux groupes d'intérêt et aux autres institutions économiques, sociales et culturelles est essentielle à l'accomplissement du rôle de l'université comme lieu spécifique que se donne la société afin d'assurer la formation supérieure, la production et la diffusion du savoir, principalement par l'enseignement, la recherche, la création et le service à la collectivité.
- Les universités doivent pouvoir choisir leurs propres orientations stratégiques et avoir pleine autorité sur leurs modes de fonctionnement et de gestion ainsi que sur leurs programmes d'enseignement, leurs activités de recherche et de création et les services qu'elles fournissent à la collectivité.
- Les professeurs jouent un rôle prépondérant dans toutes les dimensions de la mission de l'université et leur présence, en nombre suffisant, est une condition nécessaire pour donner aux étudiants l'encadrement dont ils ont besoin et pour participer activement à la gestion collégiale de leur établissement, tout en produisant et en diffusant du savoir et des œuvres.
- La liberté académique est un droit fondamental des professeurs d'université parce qu'elle est nécessaire à la réalisation des finalités de l'institution universitaire, leur permettant de fournir à la société des points de vue différenciés, des analyses critiques et des jugements indépendants. Elle constitue une forme particulière du droit à la liberté d'opinion et d'expression reconnu dans les chartes des droits et libertés et doit être garantie au corps professoral dans l'exercice de ses fonctions d'enseignement, de recherche-crédation et de service à la collectivité. L'indépendance intellectuelle et professionnelle du corps professoral doit être protégée de l'influence des groupes de pression et d'intérêts particuliers, spécialement en matière de recherche où le financement ciblé et les partenariats avec l'entreprise privée sont fortement encouragés depuis quelques années par diverses mesures gouvernementales.
- La liberté académique comprend notamment le droit d'enseigner et de faire de la recherche-crédation sans être obligé d'adhérer à une doctrine prescrite, le droit de diffuser librement les résultats de la recherche-crédation sans subir de pression pour répondre à des attentes ou des besoins spécifiques des bailleurs de fonds, qu'ils soient publics ou privés, dans les différents secteurs concernés, et le droit d'expression, incluant la critique de la société, des institutions, des doctrines, dogmes et opinions, dont les règles et politiques universitaires, scientifiques ou gouvernementales.

- La sécurité d'emploi constitue une importante garantie de l'exercice de la liberté universitaire. En protégeant les professeurs contre toute forme de représailles, la permanence leur permet d'accomplir leurs fonctions universitaires.
- L'autonomie des universités et la liberté universitaire n'ont de sens que si elles peuvent s'exercer pleinement et que si les individus qui en sont les dépositaires ont accès aux moyens et aux ressources nécessaires pour assumer cette double responsabilité de la collégialité et de la distance critique. Pour y parvenir, les universités ont besoin d'être correctement financées et soustraites aux pressions et contingences directement reliées à la conjoncture budgétaire et au financement des activités d'enseignement et de recherche-crédation.

3.2 Une dérive : les fonds alloués par les organismes subventionnaires gouvernementaux ne suivent pas le rythme de croissance du corps professoral

L'augmentation du nombre de professeurs dans les universités québécoises de plus en plus actifs en recherche-crédation ne s'est pas accompagnée d'une hausse proportionnelle des fonds alloués par les organismes subventionnaires à Québec comme à Ottawa. Ce décalage conduit à une réduction dramatique du financement obtenu par les professeurs à l'issue des concours. Ainsi, le taux de succès des nouveaux professeurs dans les universités du réseau de l'UQ pour l'obtention d'une première subvention au CRSNG a chuté de moitié au cours des dernières années.

La question des coûts indirects de la recherche constitue un autre sujet d'inquiétude pour les professeurs. En effet, si dans la plupart des cas les subventions de recherche couvrent les coûts directs de la recherche (salaires de professionnels de recherche, bourses aux étudiants, appareils et matériel de recherche), les autres coûts relatifs à l'aménagement des conditions et d'un environnement propices à la recherche sont à la charge des universités. Les coûts indirects de la recherche incluent tant les coûts liés aux services comme les bibliothèques, l'informatique, les télécommunications, les ressources humaines et la gestion que les coûts liés à l'acquisition et l'usage d'espaces ainsi qu'au renouvellement des équipements qu'on y retrouve.

Depuis 2004, des montants dédiés pour couvrir les coûts indirects de la recherche assumés par les universités découlant des contrats et subventions octroyés par des ministères et organismes du gouvernement du Québec ou par d'autres entités accréditées sont inclus dans les subventions de fonctionnement aux universités. Le hic, c'est que les organismes subventionnaires fédéraux et les entreprises privées ne se sont pas pliés aux mêmes pratiques. Pour la seule année 2007-2008, le gouvernement du Québec estime que le manque à gagner lié au sous-financement par le gouvernement fédéral des coûts indirects de la recherche effectuée par les universités québécoises s'élevait à 90 M\$ (cf. *Un plan de financement des universités équitable et équilibré*, 2012).

Notons enfin que dans les orientations budgétaires présentées aux universités en avril 2012, le gouvernement du Québec a introduit un plafond pour le remboursement des coûts indirects de la recherche, si bien que le sous-financement des coûts indirects de la recherche s'élargira aux contrats et subventions octroyés par les ministères, organismes et entités accréditées. Le manque à gagner anticipé pour les universités se répercutera sur la quantité et la qualité des infrastructures de recherche.

3.3 POUR un réinvestissement public en recherche, notamment par une contribution accrue des entreprises au moyen de la fiscalité

Un réinvestissement soutenu de fonds publics est requis afin de consolider les activités de recherche et accroître leurs retombées sur le développement partout au Québec. Grandes bénéficiaires des investissements dans l'enseignement supérieur, les entreprises actives au Québec devraient à ce titre être davantage mises à contribution non pas en commanditant directement des études auprès des professeurs, mais par le biais la fiscalité. Cette forme de contribution assure la meilleure redistribution des fonds ainsi que le respect du caractère scientifique de la recherche et de la liberté académique.

3.4 POUR l'allocation annuelle d'une part déterminée des fonds de fonctionnement à chaque professeur pour soutenir ses activités de recherche-crédation

Puisque la recherche-crédation, dans tous les domaines du savoir, constitue non seulement une composante essentielle de la tâche professorale et de la mission universitaire, mais qu'elle contribue également à enrichir l'enseignement à tous les cycles, à former une main-d'œuvre hautement qualifiée et des citoyens engagés, à stimuler le développement régional ainsi qu'à faire rayonner le Québec à l'étranger, elle doit pouvoir compter sur aide financière récurrente de base. Cette allocation annuelle d'une part déterminée des fonds de fonctionnement à chaque professeur pour soutenir ses activités de recherche-crédation, modulée selon les disciplines, stimulerait considérablement la recherche-crédation, d'une part, en y associant un plus grand nombre d'étudiants et, d'autre part, en protégeant les activités des variations plus ou moins soudaines dans l'octroi de fonds publics d'aide à la recherche-crédation.

Dans la foulée, on pourrait envisager la création d'un comité mixte, composé de représentants du MESRST, des syndicats de professeurs et des directions de recherche au sein des universités, avec pour mandat d'étudier les meilleurs moyens de valoriser davantage la recherche financée par les fonds publics. Ce type de collaboration assurerait que la valorisation commerciale et sociale de la recherche profite directement à l'ensemble de la population du Québec.

3.5 POUR l'application aux entreprises bénéficiant d'une aide publique indirecte (crédits d'impôt) à la recherche des mêmes mesures de reddition de comptes que celles qui sont imposées aux professeurs d'université

Dans son rapport final déposé en 2011 au ministre d'État canadien aux Sciences et à la Technologie, Gary Goodyear, intitulé *Innovation Canada : Le pouvoir d'agir*, le groupe de travail présidé par Tom Jenkins constatait que les crédits d'impôt accordés par Ottawa aux entreprises afin de soutenir des activités de recherche et développement s'apparentaient à une déduction fiscale en l'absence de mesure stricte de contrôle scientifique et financier. Cette réalité contraste avec celle qui prévaut dans le financement de la recherche universitaire, qui s'accompagne d'un lourd cahier de charges.

4. Des constats

L'origine de nos constats réside dans une certaine conception de la mission universitaire qui considère l'université comme un service public où l'enseignement et la recherche, indissociables, visent la conservation, la transmission et la création du savoir critique.

Les dérives récentes de la recherche universitaire résultent des effets conjugués de cinq facteurs : 1/ la consolidation d'un pilotage direct de la recherche par les entreprises et les ministères selon une conception finalisée et mercantile au nom de l'innovation; 2/ l'instauration d'instances de contrôle technocratiques se substituant aux comités scientifiques composés d'une majorité de professeurs; 3/ la reconfiguration du champ de la recherche pour mettre en concurrence les régions, les établissements, les équipes et les professeurs; 4/ la réduction de la perspective temporelle de la recherche, le financement de projets de courte durée se substituant aux programmes de longue durée; 5/ la stagnation des fonds alloués par les organismes gouvernementaux à la recherche universitaire en contexte de croissance du corps professoral.

Trois constats généraux s'imposent à la lumière de la dynamique délétère évoquée. Ils mettent en exergue les dérives observées relativement aux conditions de réalisation de la recherche-crédation universitaire et indiquent les voies à emprunter pour consolider et accroître sa contribution au développement de l'ensemble du Québec.

CONSTAT 1

- La contribution de la recherche-crédation réalisée par les professeurs du réseau de l'UQ au développement social, économique, environnemental et culturel de toutes les régions du Québec requiert le respect de l'autonomie universitaire et de la liberté académique.

CONSTAT 2

- Indissociable des autres composantes de la tâche professorale et de la réalisation de la mission universitaire, la recherche-crédation doit être soutenue par des ressources conséquentes provenant de fonds publics.

CONSTAT 3

- La stagnation des fonds alloués par les organismes gouvernementaux en contexte de croissance du corps professoral et le financement ciblé compromettent le dynamisme de la recherche-crédation universitaire et réduisent tant sa portée que l'ensemble de ses retombées partout au Québec.